

AIDE AU LOGEMENT POUR LES CANADIENS ET LES COLLECTIVITÉS

Le Plan d'action économique du Canada

**Aider les
municipalités à
développer leurs
collectivités**



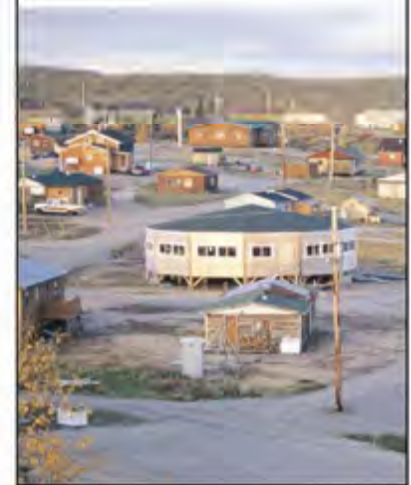
**Soutien aux aînés,
aux personnes
handicapées et
aux habitants du
Nord**



**Rénovation et
amélioration des
logements sociaux
administrés par la
SCHL**



**Logement des
Premières nations**



AIDE AU LOGEMENT POUR LES CANADIENS ET LES COLLECTIVITÉS

Le Plan d'action économique du Canada

Par l'entremise de la SCHL :

Jusqu'à 2 milliards de dollars en prêts directs à faible coût offerts aux municipalités par l'entremise du Programme de prêts pour les infrastructures municipales

Plus de 2 milliards de dollars pour construire et rénover des logements sociaux

- 1 milliard pour la rénovation de logements sociaux
- 400 millions pour les aînés à faible revenu
- 75 millions pour les personnes handicapées
- 200 millions pour le Nord
- 400 millions pour les réserves

AIDE AU LOGEMENT POUR LES CANADIENS ET LES COLLECTIVITÉS

Le Plan d'action économique du Canada



La majeure partie de ce financement, soit 1,525 milliard sur les plus de 2 milliards de dollars annoncés, seront distribués par l'entremise des provinces et territoires en application des modifications apportées aux ententes existantes

- Logements des aînés à faible revenu
- Logements des personnes handicapées
- 850 millions de dollars du milliard affecté à la rénovation et à l'amélioration des logements sociaux
- Logements du Nord

Les provinces et les territoires se chargeront de concevoir et de mettre en œuvre ces initiatives

AIDE AU LOGEMENT POUR LES CANADIENS ET LES COLLECTIVITÉS

Le Plan d'action économique du Canada

Le gouvernement fédéral distribuera directement les 550 millions restants de ce financement de 2 milliards de dollars :

- 150 millions serviront à rénover et à améliorer les logements sociaux administrés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)
- 400 millions serviront à la construction et à la réparation de logements dans les réserves
 - La SCHL versera 250 millions pour la construction et l'amélioration de logements sociaux
 - AINC versera 150 millions pour des activités connexes (comme la viabilisation de terrains)

AIDE AU LOGEMENT POUR LES CANADIENS ET LES COLLECTIVITÉS

Le Plan d'action économique du Canada

La SCHL a procédé rapidement pour mettre en œuvre les mesures du Plan d'action économique du Canada

- Appel de demandes lancé le 19 avril 2009 à l'égard du Programme de prêts pour les infrastructures municipales
- Majorité des ententes déjà signées avec les provinces et les territoires pour la distribution des plus de 1,5 milliard de dollars d'investissements dans la construction et l'amélioration des logements sociaux
- Appel de demandes lancé le 24 mai 2009 à l'égard des fonds de 150 millions disponibles pour la rénovation et l'amélioration des logements sociaux administrés par la SCHL à l'extérieur des réserves
- Appel de demandes lancé le 27 avril 2009 à l'égard de la construction et de l'amélioration de logements sociaux dans les réserves

AIDE AU LOGEMENT POUR LES CANADIENS ET LES COLLECTIVITÉS

Le Plan d'action économique du Canada

Programme de prêts pour les infrastructures municipales

- La construction doit avoir débuté le 27 janvier 2009 ou après
- Les propositions de prêt seront acceptées jusqu'à ce que la totalité des fonds disponibles ait été engagée. Tous les prêts doivent être avancés au plus tard le 31 mars 2011
- Tous les travaux doivent être terminés au plus tard le 31 mars 2012
- La construction doit commencer dans les trois mois suivant la réception de la lettre d'engagement
- Peut être utilisé par les municipalités pour financer leur contribution aux programmes fédéraux à frais partagés visant les infrastructures

AIDE AU LOGEMENT POUR LES CANADIENS ET LES COLLECTIVITÉS

Le Plan d'action économique du Canada

Programme de prêts pour les infrastructures municipales

Les projets d'infrastructures municipales admissibles doivent être directement liés à l'habitation et contribuer au bon fonctionnement des secteurs résidentiels

Exemples de projets d'infrastructure admissibles :

- Prestation de services nécessaires à l'habitation, tels que les services d'eau, d'égout et de traitement des déchets solides, et la production d'énergie
- Transport local dans ou vers des quartiers résidentiels, comme les routes, les ponts et les tunnels
- Les trottoirs, l'éclairage, les sentiers, l'aménagement paysager et les espaces verts dans les quartiers résidentiels
- Le programme exclut les infrastructures sociales telles que les patinoires, les centres communautaires, l'équipement de terrains de jeu, les services Internet ou les bibliothèques

AIDE AU LOGEMENT POUR LES CANADIENS ET LES COLLECTIVITÉS

Le Plan d'action économique du Canada

Programme de prêts pour les infrastructures municipales

- Réduira de manière substantielle le coût d'emprunt des municipalités
- Les économies réalisées varieront entre les municipalités en fonction de ce qu'il leur en coûte normalement pour emprunter au privé
- Les taux de la SCHL sont établis à des taux d'équilibre, c'est pourquoi on prévoit une réduction de plus de 1,5 % des taux d'intérêt consentis aux municipalités en raison de la situation actuelle du marché des capitaux
- Pour un prêt de 10 millions de dollars sur 15 ans, une municipalité pourrait réaliser des économies de 1,5 million de dollars



AIDE AU LOGEMENT POUR LES CANADIENS ET LES COLLECTIVITÉS

Le Plan d'action économique du Canada



Aide pour les aînés et les personnes handicapées grâce à la construction de logements

Les provinces et les territoires sont tenus de verser une contribution équivalente et il leur incombe de concevoir et de mettre en œuvre le programme

Aider les Canadiens à :

- vivre dans l'autonomie et la dignité
- accéder à des logements abordables de qualité
- demeurer dans leur milieu

AIDE AU LOGEMENT POUR LES CANADIENS ET LES COLLECTIVITÉS

Le Plan d'action économique du Canada



Pour tenir compte des besoins particuliers des habitants du Nord hors des réserves au chapitre du logement social, 200 millions de dollars ont été alloués sur deux ans

- 100 millions pour le Nunavut, où les besoins en matière de nouveaux logements sociaux sont les plus criants
- 50 millions pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest

Les territoires n'ont pas à fournir une contribution équivalente

Les territoires sont responsables de la conception et de la mise en œuvre du programme

AIDE AU LOGEMENT POUR LES CANADIENS ET LES COLLECTIVITÉS

Le Plan d'action économique du Canada



Rénovation et amélioration des logements sociaux hors réserves

- 850 millions de dollars distribués par les provinces et les territoires pour les logements sociaux fédéraux qu'ils administrent
- 150 millions de dollars pour les logements financés et administrés directement par la SCHL

Contribuent à :

- améliorer la qualité de vie des résidents
- préserver la sécurité et l'abordabilité des logements
- faire en sorte que les logements demeurent disponibles pour les générations futures

AIDE AU LOGEMENT POUR LES CANADIENS ET LES COLLECTIVITÉS

Le Plan d'action économique du Canada

Rénovation et amélioration des logements sociaux administrés par la SCHL

- La date limite pour présenter les demandes est le 26 juin 2009; toutefois, il y aura un processus de demande accéléré qui se terminera le 12 juin 2009
- Les organismes de parrainage doivent être en mesure d'entreprendre les travaux rapidement, car 100 % des fonds alloués pour chaque exercice doit être engagé ou dépensé
- La priorité sera donnée aux organismes de parrainage qui ont bien administré leurs ensembles, mais qui ne disposent pas de fonds suffisants dans leur réserve de remplacement pour mener à bien les réparations nécessaires

AIDE AU LOGEMENT POUR LES CANADIENS ET LES COLLECTIVITÉS

Le Plan d'action économique du Canada

Travaux admissibles

Réparation des composants existants, remplacement ou réfection d'éléments majeurs du bâtiment, d'installations techniques importantes, d'installations de base et d'équipement complètement détériorés :

- Toiture
- Enveloppe du bâtiment
- Système de chauffage
- Cuisine et salle de bains, y compris les appareils
- Terrain de stationnement et garage
- Allée extérieure
- Installations de sécurité, comme les avertisseurs de fumée et l'éclairage de sécurité
- Améliorations ou conversions éconergétiques
- Modifications liées au logement pour aider les personnes handicapées
- Régénération de logements dépassés sur le plan fonctionnel ou physique

AIDE AU LOGEMENT POUR LES CANADIENS ET LES COLLECTIVITÉS

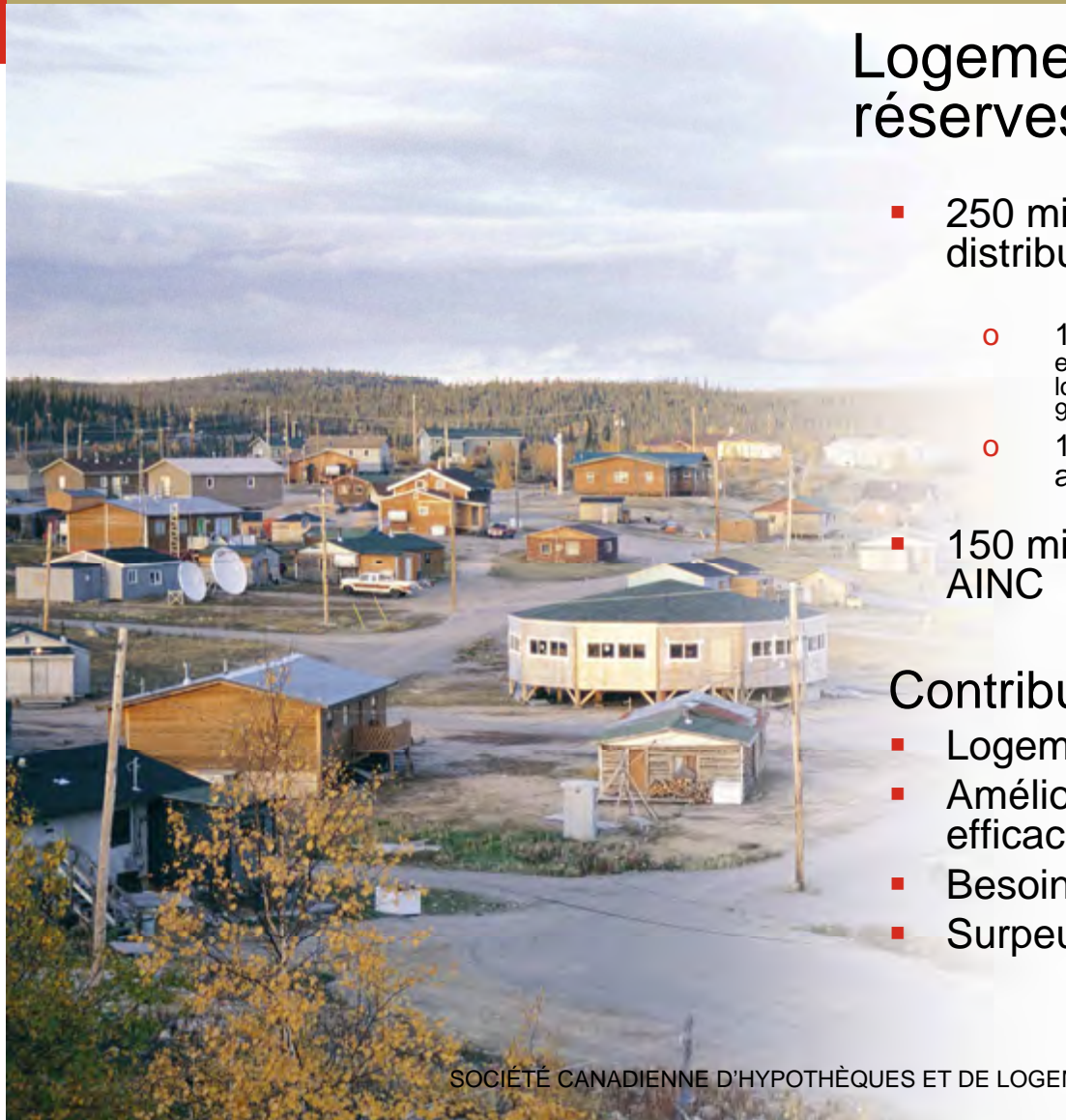
Le Plan d'action économique du Canada

Logements sociaux dans les réserves

- 250 millions de dollars à être distribués par la SCHL
 - 125 millions en travaux de construction (mis en œuvre par l'entremise du Programme de logement sans but lucratif dans les réserves [article 95])
 - 125 millions serviront à rénover et à améliorer les logements dans les réserves
- 150 millions à être distribués par AINC

Contribution :

- Logements additionnels requis
- Amélioration des logements et efficacité énergétique
- Besoins des personnes handicapées
- Surpeuplement





AIDE AU LOGEMENT POUR
LES CANADIENS ET LES COLLECTIVITÉS

Le Plan d'action économique du Canada

Pour en savoir plus ou
pour soumettre des
demandes,

visitez le

schl.ca/plandactionlogement

ou appelez-nous
sans frais au
1-800-668-2642